

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 novembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	7	5	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : CHAMPAUD Marc à BIDAUD Jean-Michel – COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à MALET Patrick, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à ECHASSERIEAU Vincent, LEVET Elise à BRUN Patrick, LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie, , THEYS Michel à ANOMAN Mathieu

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, BOUR Coline, COLIN Juliana, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie.

SPANC

Délibération n° 100-2024 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 (RPQS)

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le Président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de la CCPV.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

M. le Président donne les informations quant à ce rapport et indique qu'en cas d'adoption, celui-ci devra être mis au vote des conseil municipaux avant le 31 décembre 2024.

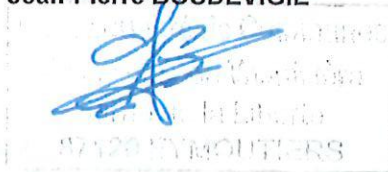
Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité soit 29 voix Pour :

- **Valide le rapport sur le Prix et la Qualité du service pour l'année 2023**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 novembre 2024

**Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE**



Acte rendu exécutoire le : **18 NOV. 2024**
Publié le : **18 NOV. 2024**